

EXTRAITS

REGISTRE DES DÉCHETS SORTANTS

A) Désignation des personnes contribuant à la tenue du registre	page 3
B) Enregistrement des sorties de déchets	page 9
C) Consultation et contrôle du registre	page 161
D) Objet et mode d'emploi du registre	page 167
E) Rappel de la réglementation	page 173
- Liste et codes des déchets	page 191
- Codes des opérations d'élimination et de valorisation	page 207

Observations :

- ▶ *Seuls des extraits des parties identifiées par la couleur orange sont reproduits dans le présent document.*
- ▶ *Un bon de commande est joint à la fin du document.*

Date d'expédition des déchets (JJ MM AA)	Codes des déchets (voir liste intégrée au registre)		
Quantité des déchets	<input type="checkbox"/> Réelle <input type="checkbox"/> Estimée	Valeur et unité :	
Nom et adresse du ou des transporteurs prenant en charge les déchets			Numéro(s) de récépissé <i>(article R.541-53 du code de l'environnement)</i>
Nom et adresse de l'installation où les déchets sont expédiés			
Traitement final envisagé <i>(voir liste intégrée au registre)</i>	<input type="checkbox"/> Valorisation du déchet	Code	/
	<input type="checkbox"/> Élimination du déchet	Code	/
Numéro du ou des bordereaux de suivi des déchets <i>(le cas échéant)</i>			
Numéro de notification prévu par le règlement européen <i>(uniquement en cas de transfert de déchets entre états membres)</i>			
Nom, qualité et signature de la personne complétant le registre			



Date d'expédition des déchets (JJ MM AA)	Codes des déchets (voir liste intégrée au registre)		
Quantité des déchets	<input type="checkbox"/> Réelle <input type="checkbox"/> Estimée	Valeur et unité :	
Nom et adresse du ou des transporteurs prenant en charge les déchets			Numéro(s) de récépissé <i>(article R.541-53 du code de l'environnement)</i>
Nom et adresse de l'installation où les déchets sont expédiés			
Traitement final envisagé <i>(voir liste intégrée au registre)</i>	<input type="checkbox"/> Valorisation du déchet	Code	/
	<input type="checkbox"/> Élimination du déchet	Code	/
Numéro du ou des bordereaux de suivi des déchets <i>(le cas échéant)</i>			
Numéro de notification prévu par le règlement européen <i>(uniquement en cas de transfert de déchets entre états membres)</i>			
Nom, qualité et signature de la personne complétant le registre			

OBJET DU REGISTRE

- ▶ Le « registre des déchets sortants » répond aux dispositions instaurées par le code de l'environnement et ses textes d'application ; la présente version prend en compte les dernières modifications apportées notamment par le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 qui actualise et remplace la liste de classification des déchets.
- ▶ Il est rappelé que la tenue d'un « registre des déchets sortants » est obligatoire pour tous les établissements publics et privés qui produisent ou expédient des déchets (*les ménages et les personnes ayant recours au service public de gestion des déchets sont toutefois exonérés de cette obligation pour les déchets collectés par le service public de gestion des déchets*).
- ▶ Chaque registre devra être conservé pendant une durée au moins égale à trois ans à compter de la date de sortie de déchets la plus récente figurant dans le registre.

CONSIGNES GÉNÉRALES D'UTILISATION DU REGISTRE

Sur le plan méthodologique, le présent registre est composé de plusieurs parties qui seront complétées selon les modalités exposées ci-après.

- ▶ La page de garde du registre (« *première de couverture* ») est destinée à mentionner :
 - le nom de l'établissement producteur de déchets,
 - la nature des déchets suivis par l'intermédiaire du registre (*à remplir facultativement*),
 - la période d'utilisation et le lieu de conservation du registre,
 - le numéro d'ordre du registre (*le cas échéant*).
- ▶ La partie A au début du registre est constituée de quatre tableaux qui permettent de mentionner la liste des personnes contribuant à la tenue du registre.
- ▶ La partie B a été conçue afin que toutes les données relatives aux flux de déchets sortants soient saisies dans des modules.
Chaque page de cette partie comprend deux modules d'enregistrement, l'un en partie supérieure, l'autre en partie inférieure.
Au total, le registre a une capacité de 300 flux de déchets sortants (*correspondant à 150 pages composées chacune de deux modules d'enregistrement*).
- ▶ La partie C dispose de quatre tableaux destinés à indiquer les modalités et les résultats des consultations et des contrôles effectués par les autorités et les professionnels chargés de la surveillance de la tenue du registre.
- ▶ La partie D est le mode d'emploi.
- ▶ La partie E présente une sélection des textes en vigueur ; le lecteur pourra utilement s'y référer afin de prendre connaissance des obligations réglementaires qui pèsent sur les établissements concernant la gestion des déchets.

E) RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

Observation :

Seul le sommaire des textes est reproduit dans le présent extrait ; il faut souligner que l'intégralité de la nouvelle classification des déchets est intégrée au registre (842 déchets codifiés)

1) Code de l'environnement	page 174
2) Code de la santé publique	page 180
3) Arrêté du 7 septembre 1999 relatif au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques	page 182
4) Arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques	page 185
5) Arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « arrêté TMD »)	page 188
6) Arrêté du 29 février 2012 modifié fixant le contenu des différents registres des déchets	page 189
7) Liste et codes des déchets	page 191
8) Codes des opérations d'élimination et de valorisation des déchets	page 207

BON DE COMMANDE

**VOUS POUVEZ UTILISER CET IMPRIMÉ
POUR COMMANDER NOS OUVRAGES
AUPRÈS DE NOTRE SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS**

	Nombre <i>(compléter)</i>	Prix		Total <i>(compléter)</i>	
		Métro- pole	Dom- Tom		
REGISTRE DES DÉCHETS SORTANTS	Registre à reliure métallique : <ul style="list-style-type: none"> • 208 pages - 21 x 29,7 cm • capacité : 300 sorties de déchets • référence : 5551484 		49 € TTC	46,45 € exonéré de taxes	
PARTICIPATION OBLIGATOIRE AUX FRAIS DE PORT			10 €	15 €	
DATE		TOTAL A PAYER			
Livraison		Facturation			
Code client <i>(se reporter à votre dernière facture ; sinon, laisser en blanc)</i>					
Adresse e-mail					



ÉDITIONS BOUCHARD-MATHIEUX
 11, rue Solférino ~ 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
 Tél : 01 48 83 91 90 Fax : 01 48 83 90 11 ou 01 70 44 50 61
 Messagerie : editions@bouchard-mathieux.fr
 Site internet : www.bouchard-mathieux.fr
 Organisme de formation : n°11940731094